

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

2021 - 090

Le Maire de la commune de VOUREY,

Vu le goûter organisée par l'APEV le vendredi 17 décembre 2021,

Considérant que pour permettre la sécurité des élèves, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur le stabilisé devant le gymnase le:

- Vendredi 17 décembre 2021 de 15 h 00 à 22 h 00

Article 1 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux

Article 2 – Les contrevenants seront verbalisés
La brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 25 novembre 2021,

Le Maire,

Fabienne BLACHOT MINASSIAN

